GOMMUNE DU FRENEY

ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE RESERVES FONCIERES

RAPPORT DE PRESENTATION









AVRIL 2005 -

SAFER RHONE-ALPES

SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE 24, chemin de la Ficologne BP 9 73190 Saint Baldoph Tél. 04.79.28.74.27 – Fax 04.79.28.86.46



Introduction

Comme dans de nombreuses communes de montagne, l'activité agricole du FRENEY s'est progressivement réduite laissant derrière elle des terrains sans entretien. Ces surfaces, souvent difficiles d'accès, se sont transmises et subdivisées au fil des générations au point que les propriétaires actuels se retrouvent face à des petites parcelles complètement inconnues.

Préoccupée par l'enfrichement rapide de ses terrains, la commune du FRENEY a décidé de mener une réflexion sur la maîtrise et l'utilisation du foncier. En tant qu'opérateur foncier de l'espace rural, la SAFER a été contactée pour évaluer la faisabilité et les conditions de maîtrise du foncier.

La convention, signée en décembre 2004, reprend les objectifs suivants :

- -Connaissance des propriétaires et de leurs attentes
- -Perspectives et conditions de mobilisation foncière
- -Outils et moyens d'intervention foncière susceptibles d'être mis en oeuvre

Ces trois points, largement développés dans le compte-rendu suivant doivent servir de base à une réflexion sur la politique foncière menée par la commune du FRENEY.



1. Le périmètre d'étude

En se fondant sur les planches cadastrales, une première délimitation de la zone à maîtriser a été définie.

1.1 Les lieux-dits

Au total, quinze lieux-dits sont concernés :

- -Aux Culées
- -Aux Evettes
- -Bonne Nuit
- -Fontaine Froide
- -La Clappière
- -Les Gorges
- -Les Maisons Blanches
- -Le Mollaret
- -Le Revet
- -Le Besset
- -Le Tailleur
- -Les Dérozes
- -Les Granges
- -Les Côtes
- -Les Côtes de Bonne Nuit

Le tableau suivant reprend les surfaces retenues pour chaque lieu-dit ainsi que le nombre de parcelles concernées.



Nom du lieu-dit	Nombre de parcelles	% du nombre de parcelles du périmètre	Surface	% de la surface du périmètre
Aux Culées	2	14 %	94a 10ca	23 %
Aux Evettes	2	7 %	8ha 21a 80ca	55 %
Bonne Nuit	16	89 %	40ha 79a 69ca	99 %
Fontaine Froide	2	100 %	9ha 17a 80ca	100%
La Clappière	31	86 %	2ha 13a 59ca	91 %
Les Gorges	15	48 %	51a 64ca	26 %
Les Maisons Blanches	35	40 %	1há 80a 22ca	39 %
Le Mollaret	8	26 %	1ha 01a 41ca	55 %
Le Revet	40	100 %	2ha 78a 81ca	100 %
Le Besset	18	37 %	1ha 24a 28ca	55 %
Le Tailleur	18	54 %	97a 57ca	22 %
Les Dérozes	36	69 %	49ha 29a 05ca	99 %
Les Granges	13	87 %	11ha 13a 35ca	99 %
Les Côtes	3	14 %	61ha 44a 60ca	99 %
Les Côtes de Bonne Nuit	4	100 %	107ha 63a 00ca	100 %
TOTAL	243		299ha 04a 63ca	

Huit lieux-dits sont concernés pour au moins 90% de leur surface par l'étude. Parmi ces derniers, trois sont totalement intégrés dans le périmètre; à savoir Le Revet, Fontaine Froide, Les Côtes de Bonne Nuit.

Par ailleurs, au sein du périmètre d'étude, la surface des parcelles varie entre 15a et 46ha 35a.

1.2 Nature cadastrale du périmètre d'étude

Le tableau suivant a été réalisé à partir des données fournies par le cadastre.

	Nombre de parcelles	% Des parcelles du périmètre	Surface	% de la surface du périmètre
Bois résineux	19	8 %	15ha 80a 49ca	5 %
Bois taillis	37	15 %	32ha 66a 59ca	11 %
Landes	38	15 %	216ha 27a 94ca	72 %
Pâture	15	6 %	25ha 29a 60ca	8 %
Prés	129	53 %	8ha 75a 85ca	3 %
Sol	5	2 %	24a 16ca	1 %





MAIRIE de LE FRENEY RECULE 3 0 MAI 2013 COURRIER « ARRIVÉE »

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT

Monsieur Roland AVENIERE Maire Mairie de FRENEY Chef-Lieu 73500 FRENEY

Tony BOISSENIN-GRANDJEAN

04 79 96 75 12

£ 7

04 79 44 51 01

Œ

tony.boissenin-grandjean@cg73.fr

Chambéry, le

23 MAI 2013

Nos réf. : TBG/CC/D/2013/00100

Monsieur le Maire,

La constitution de réserves foncières stratégiques est un enjeu majeur pour les collectivités locales dans la mesure où elles peuvent permettre à celles-ci d'anticiper ou de faciliter la réalisation de projets à long terme.

A cet effet, le Conseil général reconduit, pour la deuxième année consécutive, un appel à projet visant à inciter les collectivités locales à constituer des réserves foncières stratégiques à long terme (15 ans minimum), sans que la nature de l'opération soit déterminée au départ.

Le cahier des charges de cet appel à projet, doté de 100 000 € au total, est disponible sur notre site www.cg73.fr, pour une remise de candidature avant la fin juillet.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous annoncer que le bilan 2011 de l'Observatoire foncier départemental est également disponible sur notre site www.cg73.fr ou sur celui de la Mission développement prospective, www.mdp73.fr.

En espérant répondre à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

-9 OCT, 2013

COURRIER «ARRIVAL»

Rhône Alpes

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Direction de l'agriculture et du développement rural

Votre interlocuteur: Edith DE SAINT JEAN

Tél.: 04 26 73 43 78

Réf.: 7538

Objet : Accusé de réception de votre demande de subvention

à la Région Rhône-Alpes

Monsieur le Maire Roland AVENIERE VILLE DE FRENEY Chef-Lieu 73500 FRENEY

Lyon, le 30 septembre 2013

Monsieur le Maire,

Votre dossier de demande de subvention régionale concernant le projet suivant : Animation foncière de zone forestière pour fauche et pâture - Freney, relevant de l'action DV3D243, au sein du CDRA Maurienne, est parvenu complet à la Région le 24/09/2013.

Votre demande sera instruite dans les prochaines semaines par nos services. Des documents complémentaires pourront vous être réclamés pour mener à bien cette instruction. La date de prise en compte des dépenses éligibles correspond à la date d'arrivée de votre dossier.

Si la décision des élus régionaux est favorable, la Région vous en informera par courrier avec un arrêté ou une convention attributive de subvention fixant les modalités de versement de la subvention. Ce n'est qu'à la réception de ce document que toute pièce justificative pourra être transmise à la Région.

En cas de décision défavorable, vous serez également informé et vous disposerez alors d'un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier pour contester, le cas échéant, ce rejet devant le Tribunal Administratif.

Si vous décidez d'engager maintenant l'opération, je tiens à vous préciser que la Région n'a pas, à ce jour, pris la décision de subventionner votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le directeur, le responsable de service

Alexis MORRIER

Téléphone : 04 26 73 40 00

Télécopie : 04 26 73 42 18

Conseil régional Rhône-Alpes - 1, esplanade François Mitterrand - CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 02 www.rhonealpes.fr

Pour venir à la Région, utilisons les transports en commun : Tramway 1 - Bus n° 63 - 8 - 91 Cars du Rhône lignes 105 - 125 - 185 - Arrêt Montrochet / Hôtel de Région



